

Taxes dans le système modulaire FFA

Reconnaissance modulaire pour institutions (RM)

TVA à rajouter

Certificats FSEA et modules complémentaires

Certificat de formation continue FSEA

Modules BFFA

Niveau I Certificat FSEA formatrice/formateur d'adultes (FA)

Animer des sessions de formation pour adultes (FFA-BF-M1)

M1 pour les titulaires d'un diplôme approuvé par la CDIP (FFA-BF-M1C-EN)

M1 pour responsables de la formation professionnelle OFPr (FFA-BF-M1C-OFPr)

Certificat FSEA formatrice/formateur de pratique (FP)

Accompagner individuellement des personnes dans un apprentissage (FFA-FP)

De la formation pratique à l'animation de cours (FFA-BF-FP-C) ➔ conduit au Certificat FSEA

Certificat de Formation Continue FSEA

Soutenir les processus d'apprentissage à l'aide de médias numériques (FFA-MFC-numérique)

Niveau II Brevet fédéral de formatrice/formateur (BFFA)

Accompagner des processus de formation en groupe (FFA-BF-M2)

Soutenir des processus d'apprentissage individuels (FFA-BF-M3)

Concevoir des offres de formation pour adultes (FFA-BF-M4)

Concevoir des sessions de formation pour adultes sur le plan didactique (FFA-BF-M5)



Dans le cas d'une **première reconnaissance modulaire** ou d'un **renouvellement** :

- CHF 4'500.- pour un module
- S'ajoutent CHF 1'200.- pour chaque module supplémentaire soumis en même temps



Si la reconnaissance existe déjà et l'institution souhaite élargir son offre actuelle avec de nouveaux modules FFA :

- CHF 2'500.- pour un module
- S'ajoutent CHF 1'200.- pour chaque module supplémentaire soumis en même temps

En cas de modification importante de l'offre existante, l'analyse des documents sera facturée selon le temps passé. Dans le cas de procédures de reconnaissance régulières, des documents non structurés ou incomplets peuvent entraîner des coûts supplémentaires. Dans les deux cas, les travaux supplémentaires seront facturés à hauteur de CHF 160.-/h.

Modules du Diplôme

Niveau III Diplôme fédéral de responsable de formation

Evaluer et justifier des concepts de formation (FFA-D-M1)
Coordonner et accompagner des offres de formation (FFA-D-M2)
Développer la qualité de l'offre de formation (FFA-D-M3)
Diriger une unité d'organisation (FFA-D-M4)
Positionner une offre de formation dans son contexte (FFA-D-M5)
Diriger des projets dans le domaine de la formation (FFA-D-M6)

Pour la reconnaissance des modules de niveau III, veuillez contacter le Secrétariat FFA.

En vigueur au 01.01.2020

Décision de la Commission suisse FFA du 5 novembre 2019